

## **" INITIATIVES GAGNANTES POUR UNE CROISSANCE SOLIDAIRE "**



**Soirée APF Entreprises  
Mardi 13 novembre 2012 à partir de 18h  
Salle Wagram (Paris 17<sup>e</sup>)**

En présence de :

Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion ;  
Michèle Bellon, présidente du Directoire d'ERDF, Vincent Baholet, Délégué général de la fondation FACE et de nombreux chefs d'entreprises et décideurs publics.

Merci de confirmer votre présence à cette soirée à :  
Evelyne Weymann : [evelyne.weymann@apf.asso.fr](mailto:evelyne.weymann@apf.asso.fr) - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37



A l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées qui aura lieu du 12 au 16 novembre, l'Association des paralysés de France organise la 3<sup>e</sup> édition de sa soirée APF Entreprises, mardi 13 novembre, salle

Wagram. Organisée depuis 2010, par le réseau économique de l'APF, la Soirée APF Entreprises met à l'honneur les personnes handicapées qui travaillent dans les entreprises adaptées (EA) et établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de l'APF ainsi que les entreprises qui ont noué des liens durables avec le secteur du travail adapté et protégé.

Cette édition met l'accent sur des initiatives gagnantes pour une croissance solidaire et accueillera notamment Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, Michèle Bellon, présidente du Directoire d'ERDF et Vincent Baholet, Délégué général de la fondation FACE. Plus de quatre cents invités - clients, confrères, partenaires, élus - sont attendus lors de cette soirée où seront décernés quatre trophées récompensant les entreprises les plus investies auprès du réseau APF Entreprises. Une convention de partenariat entre l'APF et FACE sera également signée à cette occasion.

Les journalistes sont invités à assister à cette soirée APF Entreprises  
**Mardi 13 novembre 2012 à partir de 18h**  
**Salle Wagram, 39-41 avenue Wagram 75017 Paris**

## PROGRAMME

### 18h - 18h45 : Cocktail d'accueil

### 18h45 - 20h45 : Plénière

#### > Ouverture de la soirée

*Jean-Marie Barbier, président de l'APF et Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion*

#### > 19h : **Signature de la convention APF - FACE**

*Jean-Marie Barbier, président de l'APF et Vincent Baholet, Délégué général de FACE*

#### > 19h10 : **Intervention du FIPHFP**

*Directeur général du FIPHFP*

#### > 19h15 : **Présentation du réseau APF Entreprises**

*Emmanuel Lordet, directeur département APF Entreprises*

#### > 19h20 : **Tables-rondes thématiques**

- Initiatives stratégiques pour s'adapter au marché
- Initiatives internes dans la gestion des ressources humaines
- Initiatives pour des partenariats gagnants

#### > 20h05 : **Conclusion par le Grand témoin**

*Michèle Bellon, présidente du Directoire d'ERDF*

#### > 20h10 : **Remise des trophées APF Entreprises 2012**

#### > 20h40 : **Clôture de la soirée**

*Patrice Tripoteau, Directeur général adjoint de l'APF*

### 20h45 - 23h : Cocktail dinatoire

Merci de confirmer votre présence avant le mardi 13 novembre 16h à :

Evelyne Weymann : [evelyne.weymann@apf.asso.fr](mailto:evelyne.weymann@apf.asso.fr) - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

## CONVENTION DE PARTENARIAT FACE - APF : DES ACTIONS CONCRETES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

---



L'APF et la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) disposent de nombreux points communs qui les amènent à envisager le développement de synergies et d'axes de collaboration : un statut d'utilité publique, une mission d'intérêt général, une organisation décentralisée soutenue par leur réseau de proximité, un thème central commun visant la promotion de l'égalité des chances, une mobilisation en faveur des personnes en situation d'exclusion, de

discrimination, en particulier les personnes en situation de handicap.

L'APF et FACE agissent également auprès de l'Etat, des institutions politiques, des pouvoirs publics, des acteurs économiques (entreprises, grands groupes, PME, organisations professionnelles, collectivités territoriales...) pour défendre des valeurs de solidarité et de cohésion sociale conjuguées à la performance économique des organisations qui les portent.

En se fondant sur leurs réseaux et leurs expertises respectives, l'APF et FACE souhaitent se rapprocher et nouer un partenariat pour construire des actions concrètes favorisant l'inclusion et l'emploi des personnes handicapées qui constitue un enjeu sociétal majeur pour tous les acteurs économiques et les entreprises en particulier.



Cette convention vise plusieurs objectifs :

- concevoir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur le handicap en direction des entreprises, PME et grands groupes, des institutionnels et des Clubs FACE. Chaque action fera l'objet d'une convention particulière ;
- créer et proposer une offre de formation commune FACE - APF tenant compte des spécificités de chacune et de ses plus-values (connaissance du marché de l'emploi, connaissance des entreprises d'une part, et connaissance du monde du handicap d'autre part). Cette offre aura à la fois une approche pédagogique et opérationnelle ;
- concevoir et mettre en œuvre des plans d'action permettant aux entreprises de recruter et d'intégrer plus de personnes handicapées, de leur proposer des parcours professionnels épanouissants et de les maintenir dans l'emploi, de leur permettre de mieux vivre, que ce soit dans leurs parcours d'apprentissage ou leur vie quotidienne ;
- mobiliser les réseaux respectifs de l'APF et de FACE sur des événements ou des actions de mobilisation citoyenne organisés par l'un ou l'autre des signataires au niveau national, régional et local ;
- favoriser et développer la mise en œuvre de projets innovants de proximité en conjuguant l'intervention des deux organisations.

→ ***Vincent Baholet, délégué général de FACE et Jean-Marie Barbier, président de l'APF, signeront cette convention de partenariat à 19h.***

## LES TABLES RONDES

---

### > **Table ronde 1 : Initiatives stratégiques pour s'adapter au marché**

Cette table ronde permettra de démontrer les initiatives stratégiques d'APF Entreprises pour s'adapter aux mutations économiques des marchés. Grâce à ses compétences et un développement proactif, APF Entreprises propose aux clients de nouveaux produits et services. Le regroupement en filière avec une mutualisation des compétences, permet d'offrir une réponse globale aux besoins des clients.

→ Illustrations :

Mise en place d'une filière de numérisation, *directrice EA Tours*  
Création de signalétique, *directrice ESAT Nord Pas de Calais - Picardie*  
Mécano-soudure et tôlerie fine, *salariés APF*

### > **Table ronde 2 : Initiatives internes dans la gestion des ressources humaines**

Cette table ronde s'intéresse aux formations permanentes mises en place par APF Entreprises pour maintenir et développer l'emploi des personnes en situation de handicap. Une véritable carrière avec un développement des compétences et des évolutions de poste est proposée aux travailleurs. La capacité d'adaptation des hommes et femmes du réseau APF entreprises est un des atouts majeurs de sa croissance.

→ Illustrations :

Centre d'appel, *entreprise OPH et salarié APF*  
Panneau d'affichage, *salarié et directrice ESAT de Cholet*

### > **Table ronde 3 : Initiatives pour des partenariats gagnants**

Le réseau APF Entreprises démontrera ici ses capacités d'adaptation pour répondre aux besoins précis de ses clients. APF Entreprises développe une véritable relation de partenariat gagnant-gagnant avec ses clients pour répondre à leurs différents besoins : nouveau produit, nouveau service, besoins sur de nouvelles zones géographiques, mutualisation de compétences au sein de différentes filiales...

Cette collaboration forte est le garant d'une croissance solidaire.

→ Illustrations :

La poste, *chef de service achats territoriaux de la Poste et salarié APF*  
Activité de blanchisserie, *directrice de la politique industrielle ERDF et directeur EA Reims*

→ **Les tables-rondes débuteront à 19h20.**

## LES TROPHEES APF ENTREPRISES : RECOMPENSER LES ENTREPRISES LES PLUS INVESTIES AUPRES D'APF ENTREPRISES

---

Quatre trophées seront décernés lors de la soirée afin de récompenser les entreprises qui se sont le plus investies auprès d'APF Entreprises.

**Le trophée « Coup de cœur »** : sera décerné à l'entreprise ou l'organisme dont la relation avec les établissements APF est particulièrement remarquable.

**Le trophée Croissance** : sera décerné à l'entreprise ou l'organisme qui a eu la plus importante progression de CA avec l'APF.

**Le trophée Innovation** : sera décerné à l'entreprise ou l'organisme qui a développé un projet innovant avec l'APF.

**Le trophée Emploi privé** : sera décerné à l'entreprise privée génératrice du plus grand nombre d'emplois de travailleurs handicapés.

Lauréats des années précédentes :

En 2010 :

Trophée Emploi Public : Ministère de l'Éducation Nationale

Trophée Emploi Privé : Groupe Schneider Electric

Trophée Diversité : EDF

Trophée Fidélité : IBM France

Trophée Coup de cœur : ACIME FRAME

En 2011 :

Trophée Emploi Public : Assistance Public - Hôpitaux de Paris

Trophée Emploi Privé : Société Générale

Trophée Croissance : DCNS

Trophée Coup de cœur : Maison Départementale des Personnes Handicapées du Rhône

→ **Les trophées APF Entreprises 2012 seront décernés aux lauréats par les directeurs d'EA ou d'ESAT APF et les entreprises partenaires à 20h10.**

## LE POINT SUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

---

### > **Emploi des personnes en situation de handicap : que dit la loi ?**

La loi handicap du 11 février 2005 vise notamment à renforcer l'accès à l'emploi pour chaque personne en situation de handicap en fonction de ses capacités, aptitudes et ambitions, quelque soit le lieu de travail, public ou privé, milieu ordinaire ou protégé.

Cette loi vient renforcer la loi du 10 juillet 1987 qui oblige toutes les entreprises du secteur privé et public de 20 salariés et plus à employer 6% de personnes en situation de handicap. La loi de 2005 maintient le quota de 6% et accroît les sanctions en cas de non respect de cette obligation. Les employeurs peuvent remplir leur obligation d'emploi de plusieurs façons notamment l'emploi direct et le recours au secteur protégé et adapté.

### > **Les chiffres de l'emploi**

→ L'emploi dans le secteur privé

En 2009, **128 400** établissements étaient assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

On recensait **322 300** travailleurs handicapés dans ces établissements.

→ L'emploi dans le secteur public

En 2010, **10 214** employeurs publics assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

On recensait **187 217** travailleurs handicapés dans ces établissements.

→ Les demandeurs d'emploi en situation de handicap

En décembre 2011, **295 611** demandeurs d'emploi en situation de handicap étaient inscrits à Pole emploi, soit **22% de taux de chômage** pour les personnes handicapées, le double du taux de chômage de l'ensemble de la population active.

→ L'emploi en milieu protégé et en entreprise adaptée

En 2011, **118 211** personnes en situation de handicap travaillaient dans **1345** ESAT.

En 2011, **35 000** personnes en situation de handicap travaillaient dans **669** EA.

## L'APF EN BREF

---

L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est la 1ère association de défense des droits des personnes en situation de handicap moteur et la 2ème association de France. Mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille, il rassemble 25 000 bénévoles, 15 000 salariés et 400 000 donateurs qui soutiennent ses actions.

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...

Plus d'infos sur : [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

## LE RESEAU APF ENTREPRISES

---

Constitué de 24 entreprises adaptées (EA) et de 25 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) au sein de l'Association des Paralysés de France, le département « APF Entreprises » est le premier réseau français dans le secteur du travail protégé et adapté.

Présents sur 31 départements, son implantation nationale lui permet de répondre aux besoins des centres régionaux des grands groupes comme des PME. Il démontre que le secteur du handicap est capable d'offrir un savoir-faire d'une haute technicité et une maîtrise des métiers satisfaisants aux donneurs d'ordre les plus exigeants.

Réseau organisé et ouvert, APF Entreprises déploie une offre de services diversifiée depuis les métiers de la mécanique, de l'électronique, de l'environnement, jusqu'aux métiers de la communication graphique et des services administratifs les plus complexes.

APF Entreprises représente une force économique majeure avec 49 établissements et 3 600 employés.

Plus d'infos sur : [www.apf-entreprises.fr](http://www.apf-entreprises.fr)